



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact : Claude-Alain Kleiner
Chef du dicastère de la Culture, des Loisirs et Sports
☎ 032 886 43 96 / 078 924 35 45

Centre sportif du Val-de-Travers

Après 10 années d'existence, le Centre sportif du Val-de-Travers est largement reconnu comme une magnifique structure offrant des prestations de qualité, notamment par le biais de son bassin de natation. Dans ce contexte, en lien avec son programme de législature, le Conseil communal a décidé de procéder à une analyse plus fine du potentiel encore non exploité de ce service en mandatant une entreprise à cet effet. En lien avec la mise en place d'autres projets communaux, le Conseil communal a donc décidé un remaniement de la direction du Centre sportif du Val-de-Travers, permettant ainsi à la fois de mettre en place un programme de développement du Centre et de dégager des savoir-faire nécessaires au pilotage de réalisations futures importantes.

Le Centre sportif du Val-de-Travers est né d'une volonté politique et populaire de doter la région tout entière d'infrastructures sportives de qualité et d'offrir à la population un superbe outil de proximité.

Jusqu'en 2009, le Centre sportif du Val-de-Travers a été supervisé par un syndicat intercommunal composé de représentants des onze communes concernées. Dès 2009, suite à la fusion des neuf communes, le Conseil communal de Val-de-Travers a procédé à une réorganisation générale des services de son administration, faisant évoluer les us et coutumes des anciens syndicats intercommunaux en direction de nouveaux processus de fonctionnement. Dans ce contexte, désireux de posséder un état des lieux aussi objectif que possible, le Conseil communal de Val-de-Travers a mandaté une entreprise externe pour mener une expertise relative au fonctionnement du Centre sportif du Val-de-Travers.

L'évaluation de ce service considéré, à ce titre, en qualité de service-pilote, confirme et conforte le Conseil communal dans sa conviction de l'existence d'un grand potentiel d'amélioration et de développement. Ceci l'amène donc à procéder à une organisation nouvelle de la direction du Centre sportif du Val-de-Travers.

En conséquence, convaincu qu'il est temps de donner un nouveau souffle à cette entité, le Conseil communal a décidé de confier la direction du Centre sportif du Val-de-Travers à Monsieur Jean-Michel Messerli, actuellement directeur-adjoint de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau. Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} décembre 2010. Toutefois, M. J.-M. Messerli, jusqu'au terme de l'année scolaire en cours, conservera sa fonction de directeur-adjoint au sein de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers.

Monsieur J.-M. Messerli, personnalité connue et reconnue dans la région, âgé de 50 ans, marié et père de 3 enfants, est titulaire d'un diplôme fédéral de maître d'éducation physique de l'Université de Lausanne, d'un certificat cantonal de programmeur analyste, d'un diplôme de manager du sport de l'IDHEAP de Lausanne ainsi que de l'attestation de formation en administration et de gestions d'institutions de formation – FORDIF – de Lausanne. Ses larges compétences managériales, organisationnelles et relationnelles seront ainsi mises au service du Centre sportif du Val-de-Travers et permettront à ce dernier de se développer davantage encore.

Le Conseil communal de Val-de-Travers exprime ses sincères remerciements à Monsieur Yann Klauser qui a su faire naître ce magnifique outil qu'est le Centre sportif du Val-de-Travers, en donnant une image extrêmement positive et dynamique de la région, à la très grande satisfaction de sa fidèle clientèle. Monsieur Yann Klauser, fort de cette expérience, se verra confier d'autres tâches au sein de l'administration communale, notamment celle de relever un nouveau défi d'envergure dans le cadre d'un important projet de développement touristique pour la région. Le Conseil communal est convaincu que M. Klauser saura une nouvelle fois mettre à profit son dynamisme et son dévouement au service du rayonnement de notre belle région.

Le Conseil communal de Val-de-Travers souhaite par ces réorganisations donner au Centre sportif du Val-de-Travers les moyens de tenir encore plus clairement le rôle « phare » que ses initiants avaient souhaité.

Val-de-Travers, le 16 novembre 2010

CONSEIL COMMUNAL